

Journal des étudiants en francisation ayant complété leur formation au Cégep Marie-Victorin en juillet 2006

Le français et moi, par Lisette Navarro (Philippines)

Pour les Asiatiques comme moi, la langue française n'est pas facile. Je me souviens de ma première semaine dans le Cégep. Parfois, quand le professeur parlait devant la classe, je ne comprenais rien. Je me sentais stupide! Le temps a passé et j'ai commencé à comprendre un peu plus de mots. Quelques fois, je me demandais: pourquoi les personnes des autres nationalités comprennent plus vite? Mais, quand j'en parlais à mon mari, il me disait toujours «tu es bonne en français, tu progresses», mais je ne voyais pas ça.

Au premier niveau, ce n'était pas compliqué. Nous avons appris les auxiliaires «avoir» et «être», le premier, le deuxième et le troisième groupe de verbes. Après le premier niveau, je pouvais dire «Bonjour! Comment ça va? Quelle heure est-il?» etc. Je comprenais mieux le français, car notre professeure nous aidait beaucoup et elle avait aussi beaucoup de patience. Elle était comme notre mère. Le niveau deux était plus difficile, parce que beaucoup de personnes parlaient bien le français, les Roumains et les Mexicains, par exemple avaient beaucoup de facilité. Mon professeure était stricte et avait une façon différente de motiver les gens. Cependant, j'ai appris beaucoup au niveau 2 et j'ai finalement compris ses méthodes d'enseignement ce qui m'a motivée à travailler encore plus fort. Je ne croyais jamais être capable de faire le niveau suivant!

Maintenant, je suis au niveau 3. Ce niveau est un peu spécial parce que je suis enceinte. Aujourd'hui, je pratique plus mon orthographe parce que le professeur nous donne chaque jour une dictée. La monitrice est d'une bonne aide pour les autres mots et nous discutons avec elle ce qui a pour effet d'augmenter notre vocabulaire. Aussi, j'ai appris le subjonctif et les pronoms possessifs. J'ai un grand respect pour le professeur et sa façon de considérer les étudiants. Peu importe qu'ils soient chinois, hispanophones ou anglophones, il sait nous traiter également. Il est comme un grand frère pour nous.

Maintenant, je peux parler en français, je peux comprendre le français, je peux lire en français et je peux écrire en français. Après le Cégep, je vais prendre encore un cours à temps partiel.

Je remercie Dieu de m'avoir permis de vivre l'expérience d'étudier le français au Cégep Marie-Victorin.

Mon immigration au Canada, par Terry Price (Venezuela)

J'ai immigré avec ma famille en 2004. Je ne sais pas si notre immigration au Canada est mieux que de rester dans notre pays d'origine, seul le temps nous donnera la réponse. C'est difficile, c'est un processus d'adaptation très compliqué.

Le cours de français m'a permis de connaître beaucoup de nouveaux immigrants. Maintenant, les étudiants ont fait de grands progrès, on peut parler français et expliquer des idées plus clairement.

L'adaptation à ma nouvelles vie de Montréalais comme louer une maison, apprendre à cuisiner des repas traditionnels, discuter avec des Québécois, toutes ces choses font que je me sens confortable. Aujourd'hui, je suis en mesure de comparer la culture vénézuélienne et celle des Québécois.

Il va sans dire, la vie est bonne à Montréal!

La ville est grande, il y a beaucoup d'endroits à voir, à visiter. Je pense que Montréal est une ville qu'on peut dire «latine» parce qu'il y a une vie nocturne, des spectacles gratuits, des parcs, des musées, enfin une grande quantité de lieux et de choses à découvrir, à vivre. Je suis de plus en plus ouvert et optimiste, parce que maintenant je sais que le bonheur se trouve dans les petites choses comme l'espoir, l'amour, la confiance et la communication.

L'exercice d'une profession et l'emploi au Québec, par Catalin Miron (Roumanie)

Le grand défi d'un immigrant qui arrive au Québec est de se trouver un emploi. Tout d'abord, il faut chercher le nom équivalent de la profession dans le CNP (Classification nationale des professions). Il est nécessaire de savoir si la profession est réglementée par un ordre professionnel (par exemple l'Ordre des ingénieurs du Québec) ou si elle est d'exercice exclusif ou à titre réservé.

Dans le cas d'une profession d'exercice exclusif, seuls les membres de l'ordre peuvent exercer les activités et porter le titre que la loi leur réserve. Les vingt-cinq professions d'exercice exclusif font chacune l'objet d'une loi particulière qui définit notamment les activités professionnelles strictement réservées aux membres de l'ordre.

Pour une profession à titre réservé, les membres d'un ordre n'ont pas l'exclusivité d'activités professionnelles. Cependant, l'obligation d'être membre de l'ordre professionnel figure souvent parmi les conditions d'embauche des personnes devant remplir des fonctions identifiées à une profession à titre réservé. Vingt ordres professionnels supervisent l'exercice des professions à titre réservé.

C'est toujours difficile de pratiquer le métier exercé dans le pays d'origine au Québec. Par exemple, pour avoir le droit d'exercer sa profession au Québec, un architecte d'Algérie, doit entrer dans l'Ordre des architectes du Québec. Pour cela, il doit passer quelques examens théoriques et pratiques.

Si la langue française n'est pas maîtrisée, il faut l'étudier! Il y a des cours de francisation offerts par le MICC (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles). Il est préférable de faire en même temps l'équivalence de diplômes. L'évaluation comparative des études effectuées hors Québec, délivrée par le MICC, a une portée indicative seulement. Cette opinion d'experts n'engage ni les employeurs, ni les ordres professionnels, ni les établissements d'enseignement à embaucher, car ils doivent évaluer la formation selon des méthodes et des critères qui leur sont propres. Ce document décrit les études effectuées hors Québec et établit une comparaison entre celles-ci et les principaux diplômes québécois. Emploi Québec et CLE (Centre local d'emploi) peut aider à faire ces démarches. À la suite d'une évaluation de la situation, l'agent d'aide du CLE peut proposer un plan d'action personnalisé qui correspond aux besoins de l'immigrant relatifs à l'intégration au marché du travail.

En ce moment, les secteurs d'activité qui offrent de bonnes perspectives d'emploi sont la santé, l'enseignement et les services. Enfin, la bonne nouvelle est que le taux de chômage de mai 2006, soit de 6,1%, a atteint son niveau le plus bas depuis décembre 1974 (Statistiques Canada).